



# AVIS À MANIFESTATION D'INTERET

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE (ADN)

**SELECTION D'UN CONSULTANT (CABINET) CHARGE DE LA REALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE POUR LA CONNECTIVITE DES STRUCTURES SANITAIRES DU BENIN AU PROFIT DE L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE.**

**Avis N°004/2019/PR/ADN/DIR/PRMP/DAF/APM du 12/07/2019**

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt fait suite au plan de passation des marchés paru dans le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) sous le numéro Adn\_2019\_4 avec la référence du marché n° PI\_DG\_56401.
2. L'Agence pour le Développement du Numérique (ADN) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2019 des fonds divers du Budget national, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatives à **l'étude de faisabilité technique et économique pour la connectivité des structures sanitaires du Bénin.**
3. Dans le cadre de cette consultation, les services du consultant comprennent notamment les tâches suivantes :
  - géolocaliser les structures sanitaires versus les infrastructures numériques existantes (du gouvernement, de l'opérateur d'infrastructures, des opérateurs mobiles, Fournisseurs d'Accès à l'Internet (FAI) privés, etc.) ;
  - faire l'état des lieux de la connectivité dans le système sanitaire béninois et identifier les gaps / besoins de connexion et d'interconnexion des infrastructures de connectivité ;
  - identifier les scénarios de solutions possibles d'implémentation de la connectivité des structures sanitaires (pour chaque solution décrire les avantages et les freins) ;
  - formuler le choix du meilleur scénario avec les acteurs concernés et décrire les spécifications techniques et fonctionnelles associées ;
  - décliner les actions à réaliser pour implémenter le scénario retenu et proposer une planification détaillée budgétisée ;
  - dégager les coûts des investissements à consentir ainsi que les coûts de fonctionnement ;
  - cartographier les risques de mise en œuvre du projet et les moyens pour les contenir ;

- faire une analyse des coûts ainsi projetés et en déduire la rentabilité et la valeur ajoutée pour le système de santé et l'économie nationale ;
  - faire une description détaillée du plan de suivi/évaluation ainsi que les indicateurs de mesures et de résultats ;
  - identifier les mesures d'accompagnement du projet (formation, maintenance, etc.) ;
  - proposer des axes de recherche de partenariat pour la mobilisation de financement ;
  - formuler des recommandations.
  - préparer le TDRs qui serviront de référence à la rédaction du DAO pour la réalisation des connexions et interconnexions des structures sanitaires.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expériences, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
5. Une liste d'au moins trois (03) et au plus cinq (05) candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : « *de sélection sur la qualité et le coût* »

La sélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

| Critères                                                                                                                                                                                                                      | Note pondérée pour le critère |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>1. Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations</b>                                                                                                                                        | <b>15</b>                     |
| 1.1. Spécialisation en réalisation des études et/ou évaluations. Etre officiellement enregistré et en activité (Registre de commerce, et autres documents justifiant la catégorisation du cabinet)                            | 15                            |
| <b>2. Nombre d'années d'expériences</b>                                                                                                                                                                                       | <b>10</b>                     |
| 2.1. Au moins 5 ans d'expériences dans le secteur : 2 points par année                                                                                                                                                        | 10                            |
| <b>3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations</b>                                                                                                                                                          | <b>35</b>                     |
| 3.1. Expériences du consultant dans la réalisation de missions d'étude de faisabilité technique et économique en général. (4pts/mission pour un maximum de 5 missions)                                                        | 20                            |
| 3.2. Expériences du consultant dans la réalisation de missions d'étude de faisabilité et de planification détaillée de projets d'infrastructures de télécommunications et/ou IT. (7,5 pts/mission pour maximum de 2 missions) | 15                            |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>4. Organisation technique et managériale du cabinet</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>12</b>  |
| <p>4.1. Organisation managériale (organigramme) du cabinet :<br/>Le cabinet doit disposer des postes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général ou équivalent ;</li> <li>- Direction des études ou équivalent ;</li> <li>- Direction comptable et financière ou équivalent.</li> </ul> <p>(4 points par poste proposé)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 12         |
| <b>5. Qualifications générales et le nombre de personnels professionnels</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>28</b>  |
| <p>5.1. <b>Un expert en télécommunication ou en TIC, chef de mission. Il doit avoir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un diplôme de master ou équivalent spécialisé dans le domaine des TICs ; <b>(5 points)</b></li> <li>▪ au moins sept (7) ans d'expériences dans la réalisation d'études de faisabilité dans le domaine d'infrastructures Télécoms. <b>(7 points</b> à raison de 1 point par année d'expériences)</li> </ul> <p><b>(12 pts)</b></p> <p>5.2. <b>un expert en TIC et/ou Réseaux de communication, il doit avoir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un diplôme de niveau supérieur Master ou équivalent en TIC ou toute discipline connexe ; <b>(3 points)</b></li> <li>▪ possédé une expérience d'au moins cinq (5) années dans le domaine des TICs et de la consultation. <b>(5 points</b> à raison de 1 point par année d'expériences)</li> </ul> <p><b>(08 pts)</b></p> <p>5.3. <b>un expert économiste-planificateur ou économiste de la santé. Il doit avoir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un diplôme de master spécialisé en économie ou économie de la santé ; <b>(3 points)</b></li> <li>▪ au moins cinq (5) ans d'expériences dans la planification détaillée des projets de système d'information. <b>(5 points</b> à raison de 1 point par année d'expériences)</li> </ul> <p><b>(08 pts)</b></p> | 28         |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>100</b> |

**NB : La note minimale requise pour être présélectionné est 70 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à trois (03) et supérieur à cinq (05).**

**En cas d'égalité des candidats, la priorité sera donnée aux cabinets qui auront réalisés plus de missions pertinentes.**

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence pour le Développement du Numérique, Rue des Cheminots, Immeuble FAWAZ, à côté de TOP CHRONO, 01 BP 2028 Cotonou-Bénin** Tél : +229 67 95 16 05 au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment, Tél : (+229) 67 95 16 05 E-mail : [adn.prmp@presidence.bj](mailto:adn.prmp@presidence.bj) copie [pkoudessougbe@presidence.bj](mailto:pkoudessougbe@presidence.bj), et aux heures suivantes : lundi au vendredi entre 8 heures 30 minutes et 12 heures 30 minutes dans la matinée et entre 15 heures et 18 heures 30 minutes.
7. Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestations d'intérêts dûment signée par le candidat.
8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence pour le Développement du Numérique, Rue des Cheminots, Immeuble FAWAZ, à côté de TOP CHRONO, 01 BP 2028 Cotonou-Bénin** Tél : +229 67 95 16 05 au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment.

**A l'attention de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence pour le Développement du Numérique, Tél bureau : +229 67 95 16 05, E-mail : [adn.prmp@presidence.bj](mailto:adn.prmp@presidence.bj) copie [pkoudessougbe@presidence.bj](mailto:pkoudessougbe@presidence.bj) , au plus tard le Mardi 30 juillet 2019 à 10 heures 00 (heure de Cotonou).**

Cotonou, le 12 juillet 2019

La Personne Responsable des  
Marchés Publics,

**Prudence Y. KOUDESSOUGBE**